AR CONTROLE DE LEGALITE - 077-217703909-20260915-DEC110_2026-CC
en date du 15/09/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC110_2026

Département de SEINE-ET-MARNE Canton de PONTAULT-COMBAULT -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Commande Publique

SPORT BD/RB/SM

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°110/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Convention de mise à disposition d'intervenant EPS au sein des écoles de la ville.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n°15/2026 en date du 07 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales;

CONSIDERANT que la commune souhaite développer le sport pour tous et notamment au sein des écoles.

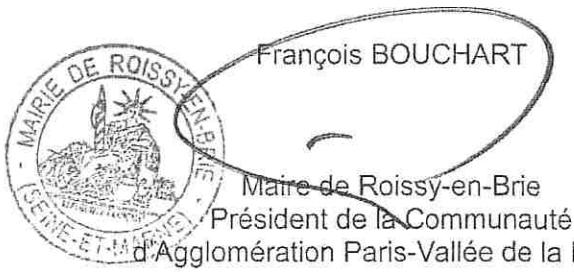
CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention avec l'Education Nationale pour une mise à disposition d'un agent municipal dans les écoles pour accompagner les enseignants dans la mise en place de leurs séances d'Education Physique et Sportive.

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature d'une convention entre l'Education Nationale et la ville de Roissy-en-Brie valable pour l'année scolaire 2026/2027 pour la mise à disposition d'une éducatrice sportive titulaire au sein des écoles élémentaires de la ville .

Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.
Expédition en sera faite à la Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Fait à Roissy-en-Brie, le 03 septembre 2026



François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie
Président de la Communauté
d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20260915-DEC110_2028-CC
en date du 15/09/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC110_2028